



Focus n°33 : Utilisation des subventions Covid

Septembre 2023



Une publication du:

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165

B-1000 Bruxelles

+32 2 508 85 86

question@mi-is.be

www.mi-is.be

Suivez-nous sur



Colophon

Rédaction

Emilie Clette, Attaché statistique

Editeur responsable

Alexandre Lesiw, Président SPP Intégration sociale

Droit d'auteur

Aucune information de cette publication ne peut être reproduite et/ou publiée au moyen d'impression, photocopie, microfilm, ou autre moyen quelconque, sans autorisation écrite préalable du SPP Intégration sociale.

Exclusion de la responsabilité

Le SPP Intégration sociale décline toute responsabilité pour les fautes d'impression, éventuelles, les erreurs qui pourraient se produire dans la traduction et autres.



Contenu

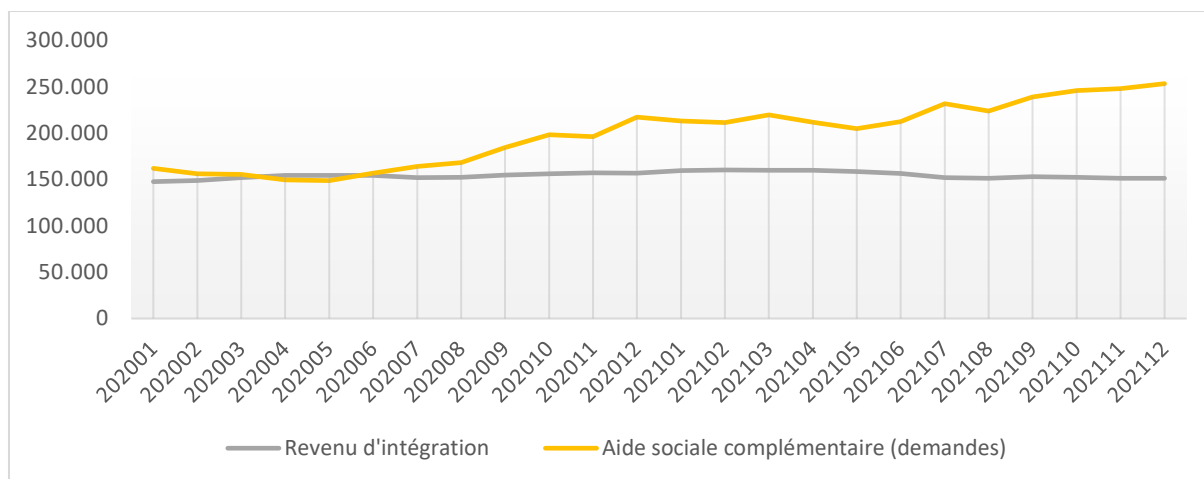
Colophon	1
Introduction.....	3
1. Subvention Covid générale	6
a. Indicateurs de consommation.....	6
b. Usage de la subvention	8
2. Subvention d'aide alimentaire.....	12
a. Indicateurs de consommation.....	12
b. Usage de la subvention	13
3. Subvention pour les aides psychologiques.....	16
a. Indicateurs de consommation.....	16
b. Usage de la subvention	18
4. Subvention Zoom 18-25.....	21
a. Indicateurs de consommation.....	21
b. Usage de la subvention	22
5. Récapitulatif des consommations.....	25



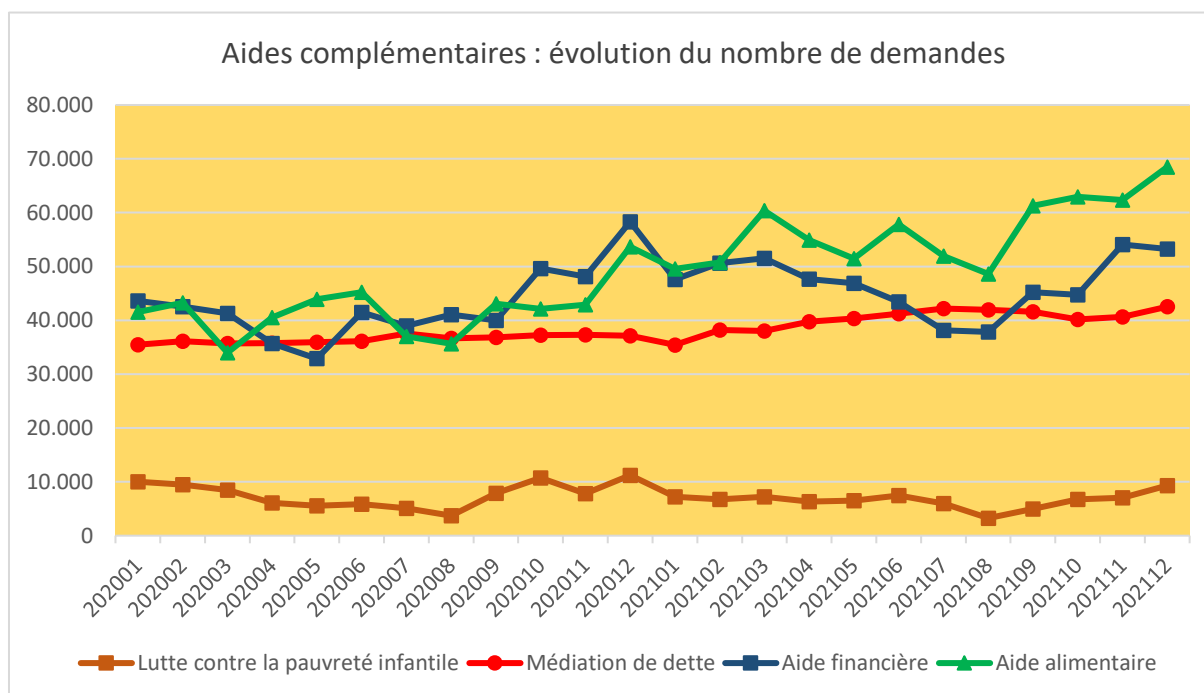
Introduction

La crise sanitaire due au Covid-19 a eu un grand impact sur la population belge, et en particulier sur les groupes les plus vulnérables.

Dès les premiers mois de cette crise, il est apparu que l'impact de cette crise dans les CPAS était limité sur le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (grâce notamment aux mesures de chômage temporaire), mais que les demandes en aide complémentaire augmentaient fortement.



L'enquête d'Impact social menée auprès des CPAS a permis d'identifier des tendances à la hausse pour toute une série de publics et d'aides spécifiques.



Des subventions exceptionnelles à destination des CPAS ont donc été mises en place pour palier à ces différents besoins :

- Une **subvention générale** couvrant toute aide liée à un besoin primaire apparu à la suite de la crise sanitaire. Par exemple : des interventions financières du CPAS pour des factures impayées, des frais de santé, ou encore la mise en place de soutien psychologique ou d'aide à l'accès au numérique.
- Une **subvention dédiée à l'aide alimentaire**, pour couvrir les coûts de colis alimentaires, de repas ou de bons d'achat alimentaire.
- Une **subvention** pour rencontrer les besoins en **soutien psychologique**, via par exemple des partenariats avec des organisations tierces spécialisées ou des actions de sensibilisations.
- Une **subvention** à destination des **18-25 ans**, couvrant également un large spectre de besoins pouvant survenir à la suite de la crise sanitaire, du soutien scolaire au bien être psychologique en passant par l'accès au numérique.

Le montant de chacune ces subventions ainsi que la période couverte ont évolué à mesure que la crise sanitaire et ses effets se prolongeaient. En définitive, les moyens mis à disposition des CPAS ont été les suivants :

Subvention	Montant en millions (M) d'euros	Période de subvention
Covid-19 générale	135.000.001 €	01 avril 2020 – 31 mars 2022
Aide alimentaire – partie 1	12.000.024 €	01 avril 2020 – 30 juin 2021
Aide alimentaire – partie 2	2.000.002 €	1 juillet 2021 – 30 décembre 2021
Bien-être psychologique	10.000.003 €	01 décembre 2020 - 31 mars 2022
Zoom 18-25 ans	24.000.005 €	01 avril 2021 – 31 mars 2022

Ces montants disponibles sont répartis, pour les trois premières subventions entre les différents CPAS en fonction de la répartition entre les communes des bénéficiaires du revenu d'intégration et des bénéficiaires de l'intervention majorée présents dans la commune. La subvention à destination des jeunes a été répartie selon la répartition géographique des jeunes bénéficiaires du RI.

Ces enveloppes mises à disposition de chacun des CPAS ont permis de subventionner plus d'1,2 millions d'interventions financières des CPAS auprès des publics les plus précarisés.

Subvention	Montant subventionné	Nombre d'interventions financières
Covid général (115M + 20 M)	99 444 006,36 €	408.940
Aide alimentaire (12M + 2M)	12 194 875,95 €	382.853
Bien-être psychologique	7 206 652,81 €	381.313
Zoom 18-25	11 658 649,39 €	47.742
Total	130 504 184,51 €	1.220.848

Le but du présent rapport est de passer en revue l'utilisation qui a été faite de ces différentes subventions, tant au niveau des montants consommés que des différents types d'aides qui ont pu être couverts.



1. Subvention Covid-19 générale

a. Indicateurs de consommation

La subvention Covid-19 générale est divisée en deux enveloppes distinctes :

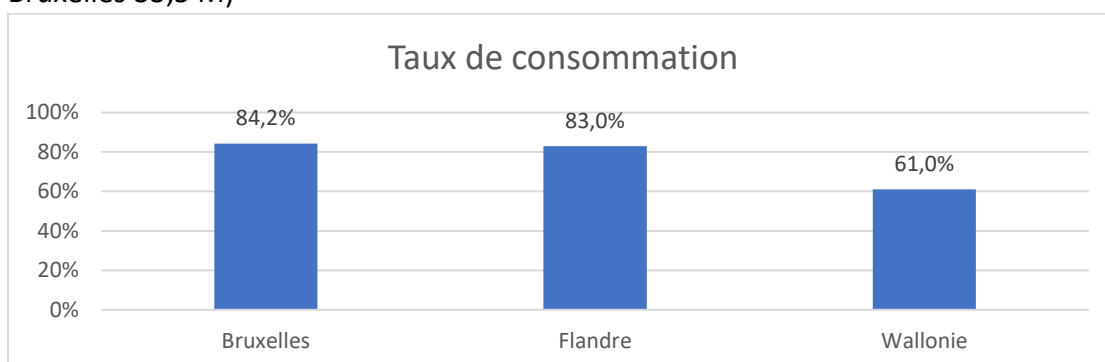
- Une enveloppe de 20 millions d'euros pour couvrir des frais de personnel et de fonctionnement liés à la gestion des demandes d'aides sociale relatives au subside.
- Une enveloppe de 115 millions d'euros pour couvrir les aides sociales proprement dites.

La consommation de ces deux enveloppes a été la suivante :

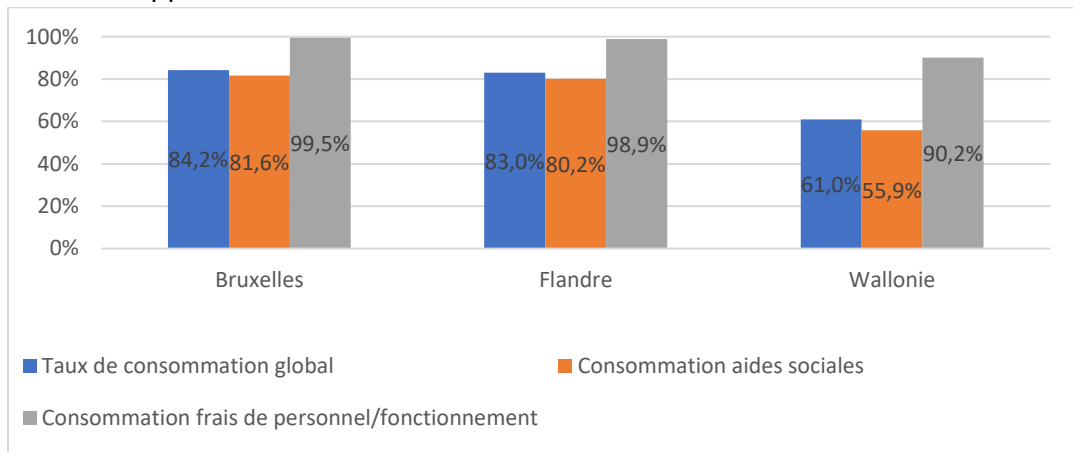
Enveloppe	Montant disponible	Montant subventionné	Taux de consommation
Aides sociales	114 999 995,00 €	80 393 923,24 €	69,9%
Frais de personnel et fonctionnement	20 000 006,00 €	19 050 083,12 €	95,3%
Total	135 000 001,00 €	99 444 006,36 €	73,7%

On constate cependant des différences de consommation de la subvention :

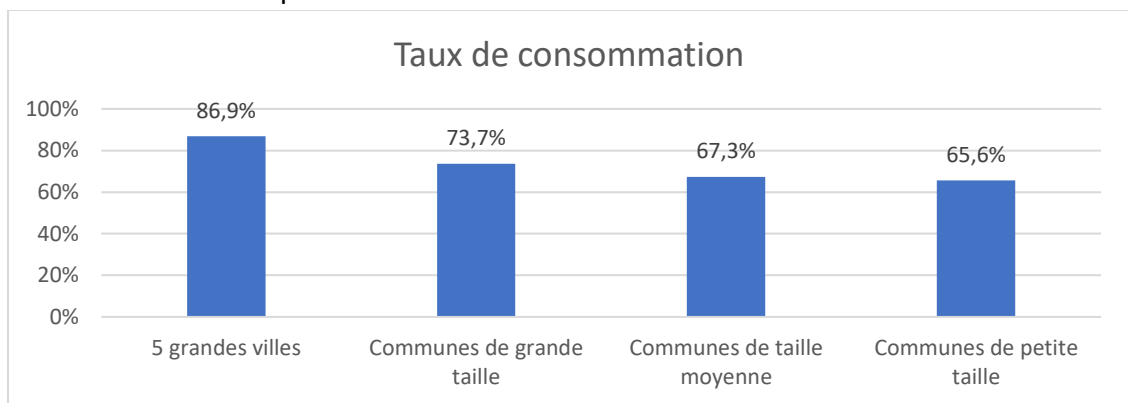
- Une consommation significativement plus faible en Wallonie que dans les deux autres régions. Ceci est à nuancer par le fait que le montant absolu de l'enveloppe wallonne (59M) est nettement plus élevé que dans les deux autres régions (Flandre 42,5 M, Bruxelles 33,5 M)



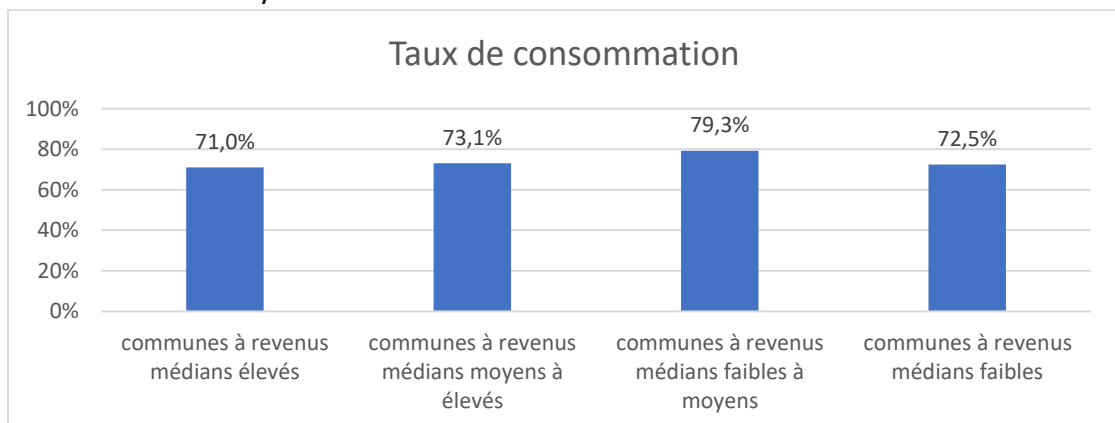
Par ailleurs, cette différence se marque essentiellement au niveau de la consommation de l'enveloppe dédiée aux aides sociales :



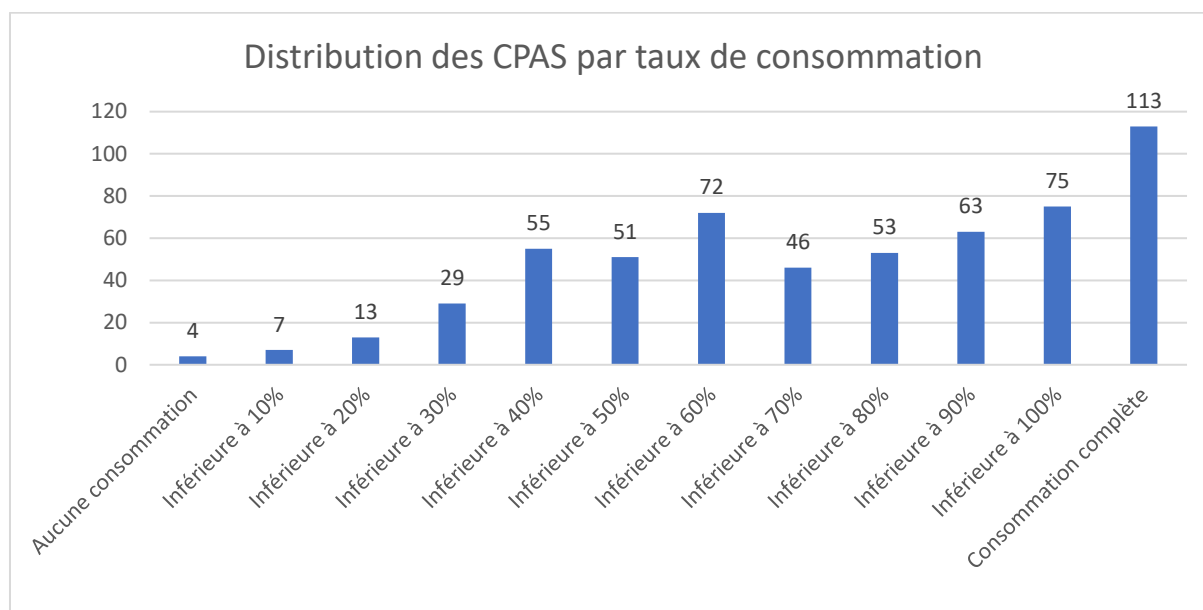
- Une consommation qui diminue avec la taille des communes



- Une consommation qui est un peu plus importante dans les communes avec un revenu médian faible à moyen



Ces indicateurs moyens montrent une consommation relativement élevée, mais ils cachent une diversité de consommation d'un CPAS à l'autre :



Les taux de consommation sont dispersés avec une tendance à un nombre de CPAS plus élevé vers les tranches de consommation les plus hautes. Parmi les 581 CPAS, 188 ont un taux de consommation au-delà des 90%.

b. Usage de la subvention

Au niveau de l'enveloppe de 20 M dédiée aux frais de personnels et de fonctionnement, la quasi-totalité du montant justifié concerne les frais de personnel (92,6%).

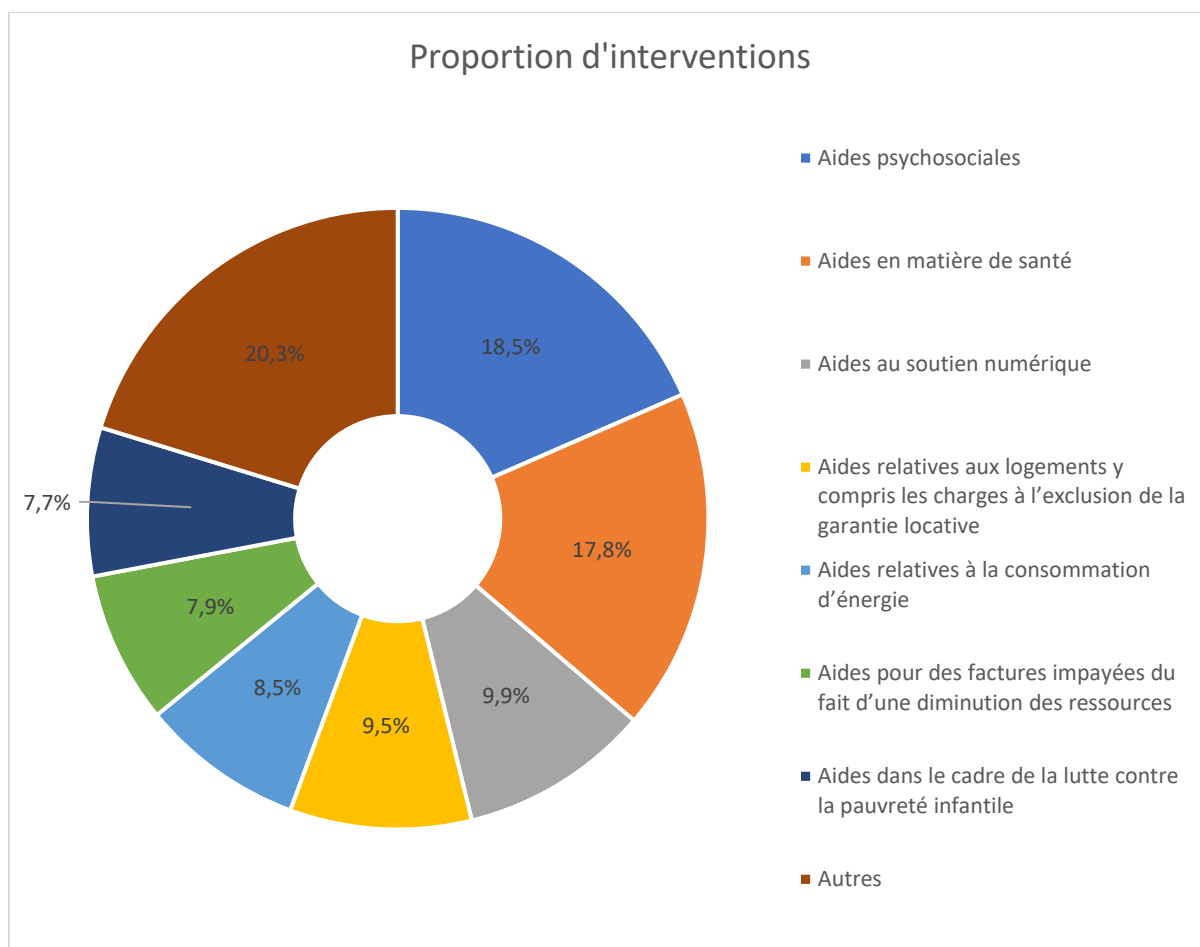
L'enveloppe dédiée aux aides sociales pouvait couvrir des types d'aides très divers, à conditions que celles-ci soient liées à un besoin primaire et que ce besoin soit apparu à la suite de la crise sanitaire.

Par souci de visualisation globale, les différentes aides ont été regroupées dans les domaines d'action suivants :

- Aides psychosociales
- Aides en matière de santé
- Aides au soutien numérique
- Aides relatives au logement (y compris les charges et à l'exclusion de la garantie locative)
- Aides relatives à la consommation d'énergie
- Aides pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources
- Aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile
- Autre

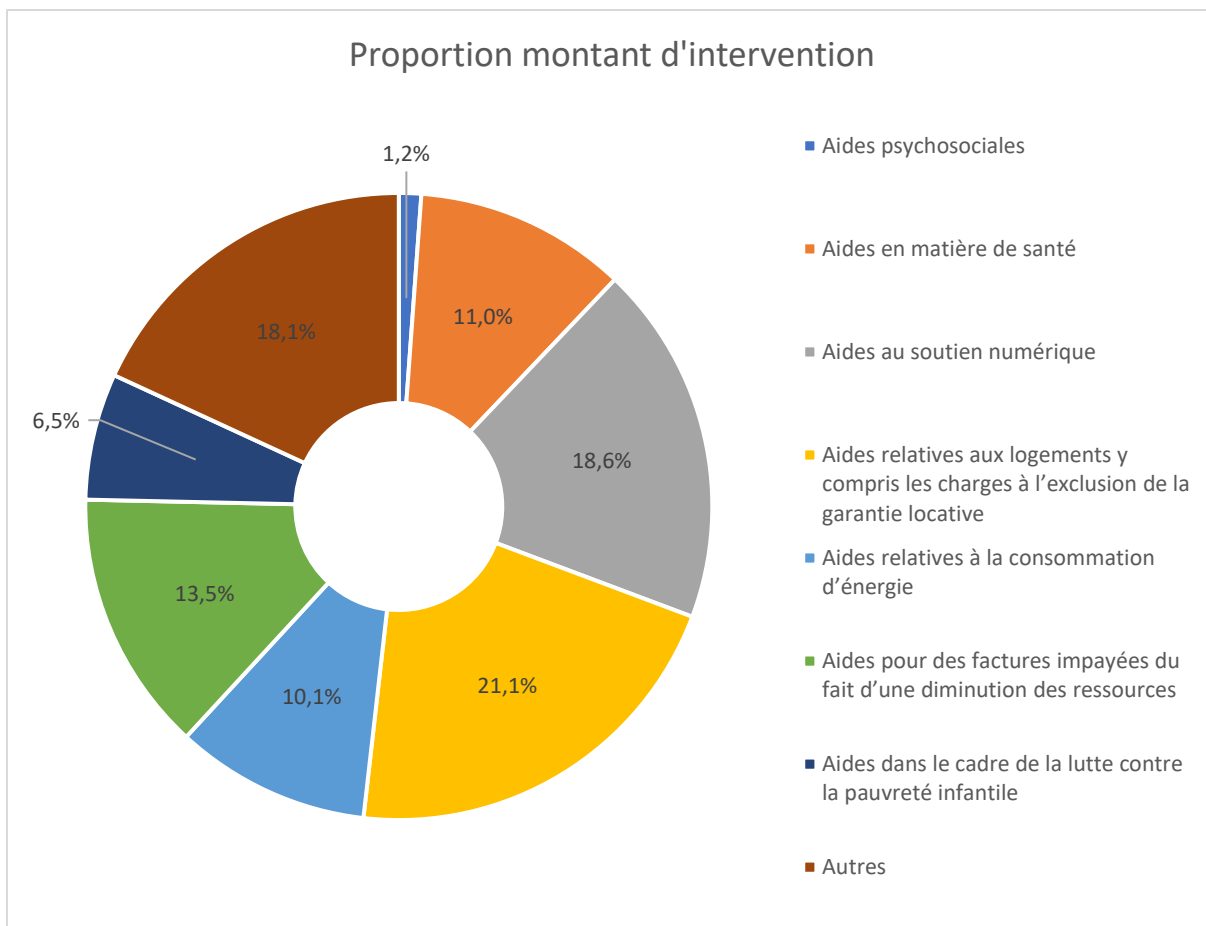


Sur base des justificatifs des CPAS, 408.940 interventions financières des CPAS¹ liées à la subvention ont été comptabilisées. Ces interventions sont réparties inégalement entre différents domaines d'action, avec une présence plus importante des interventions d'aide psychosociale, d'aide en matière de santé et de soutien au numérique :



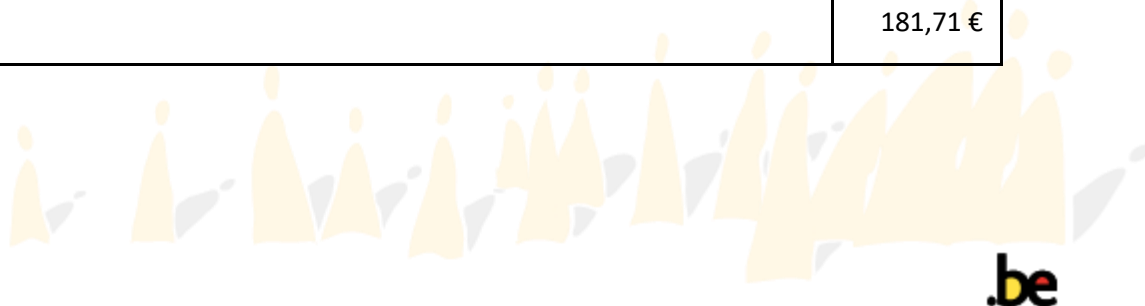
Par ailleurs, la distribution des montants justifiés par domaine d'action est clairement différente, avec des dépenses justifiées plus importantes dans les domaines de l'aide au logement, du soutien au numérique et de l'aide pour des factures impayées.

¹ Remarque : ceci n'est pas un comptage du nombre de personnes bénéficiaires. Une intervention = une aide pour un bénéficiaire. Une même personne a pu donc bénéficier de plusieurs interventions distinctes et être donc comptée plusieurs fois.

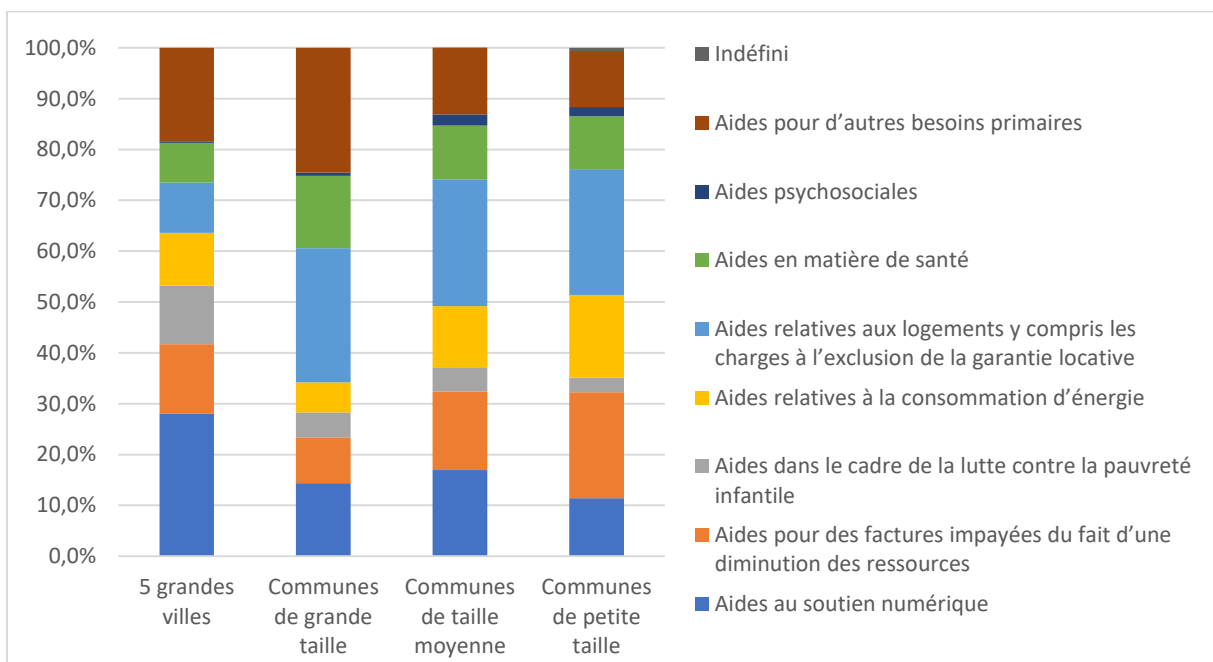
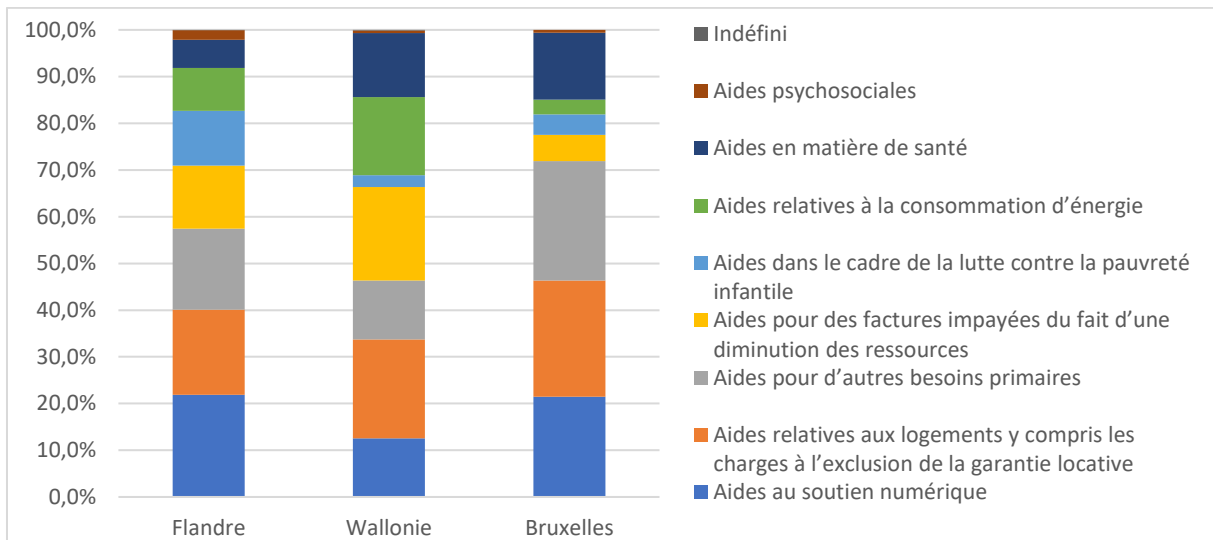


Cette différence s'explique par le fait que le coût moyen d'une intervention n'est pas le même en fonction du domaine d'action :

Domaine d'action	Montant par intervention
Aides psychosociales	12,67 €
Aides en matière de santé	125,10 €
Aides au soutien numérique	381,42 €
Aides relatives aux logements y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative	452,71 €
Aides relatives à la consommation d'énergie	240,58 €
Aides pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources	346,72 €
Aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile	171,58 €
Autres	181,71 €



On observe également des usages diversifiés d'un CPAS à l'autre. A titre illustratif, on peut déjà observer de fortes différences dans la répartition des montant justifiés en fonction du type d'aide, d'une région à l'autre ou d'un cluster de taille à l'autre :



2. Subvention d'aide alimentaire

a. Indicateurs de consommation

L'aide alimentaire a fait l'objet de deux subventions distinctes dans le cadre de la crise sanitaire, qui couvrent des périodes de subvention différentes:

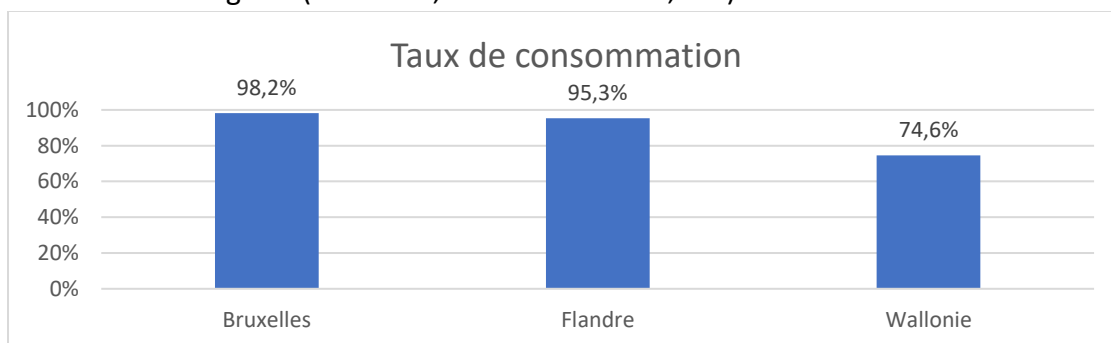
- Une enveloppe de 12 millions d'euros sur la période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2021.
- Une enveloppe de 2 millions supplémentaires sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

La consommation de ces deux enveloppes a été la suivante :

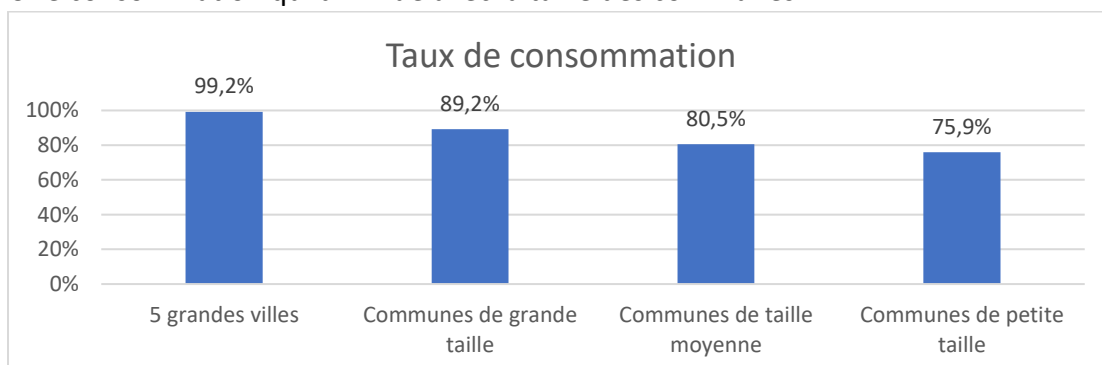
Enveloppe	Montant disponible	Montant subventionné	Taux de consommation
	12M – avril 2020 à juin 2021	12.000.024,00 €	10.437.907,62 €
2M - juillet à décembre 2021	2.000.002,00 €	1.756.968,33 €	87,8%
Total	14.000.026,00 €	12.194.875,95 €	87,1%

On constate cependant des différences de consommation de la subvention :

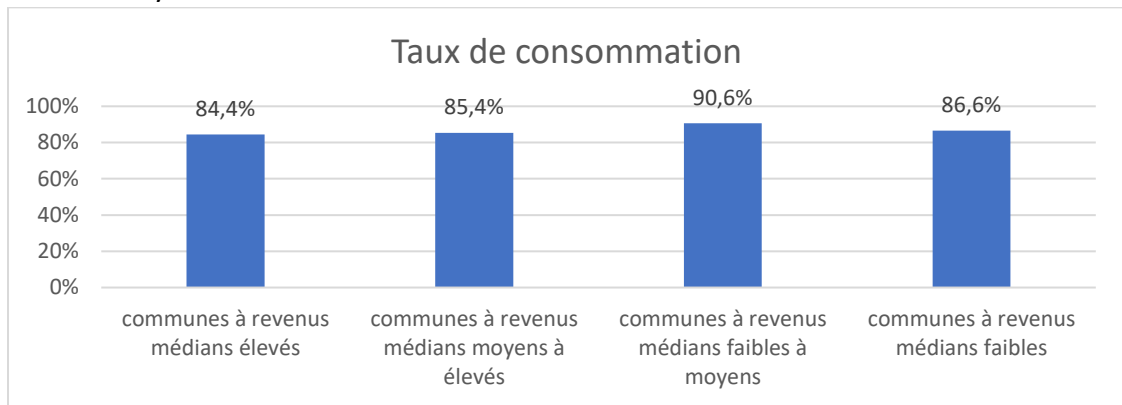
- Une consommation significativement plus faible en Wallonie que dans les deux autres régions. Comme pour la subvention générale Covid, ceci est à nuancer par le fait que le montant disponible en Wallonie (6,1 M) est significativement plus élevé que dans les deux autres régions (Flandre 4,4M et Bruxelles 3,5 M)



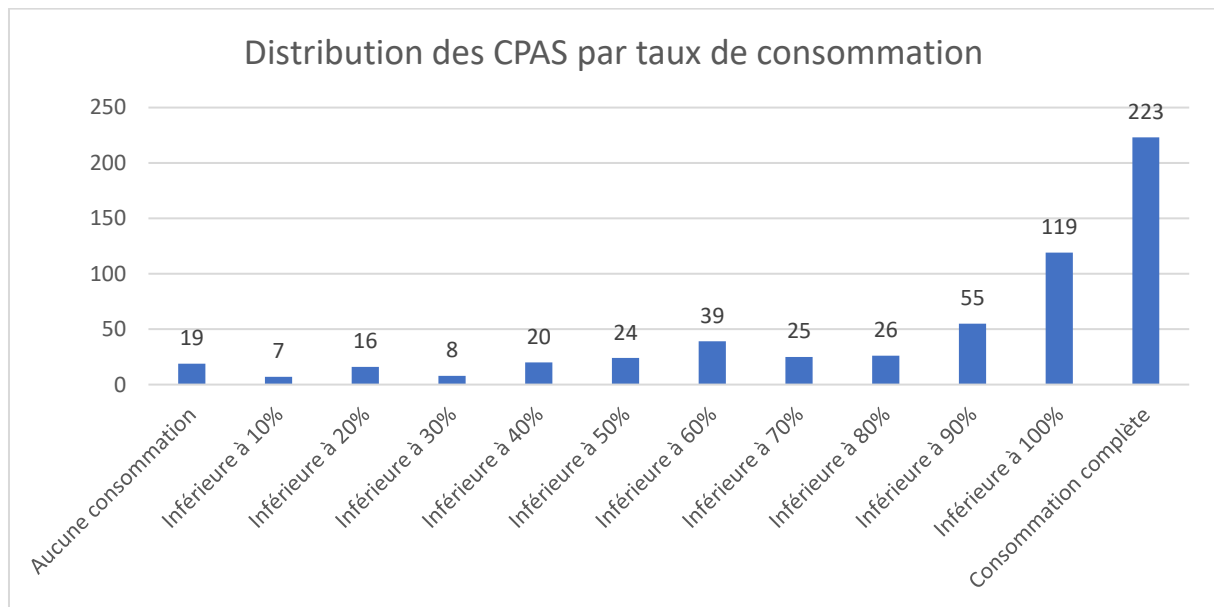
- Une consommation qui diminue avec la taille des communes



- Une consommation légèrement plus élevée dans les communes à revenu médian faible à moyen



Ces taux de consommations élevés se confirment lorsqu'on regarde la dispersion des taux de consommation entre les CPAS :

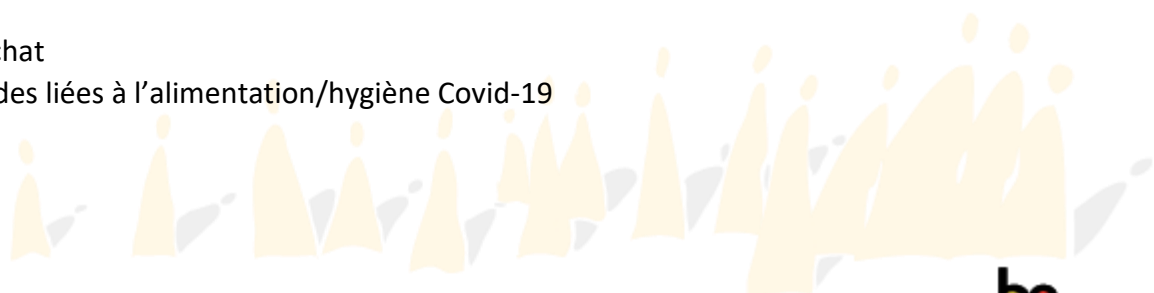


Une grande partie des CPAS se situent dans les tranches de consommations les plus hautes, et 342 de 581 CPAS ont une consommation supérieure à 90%.

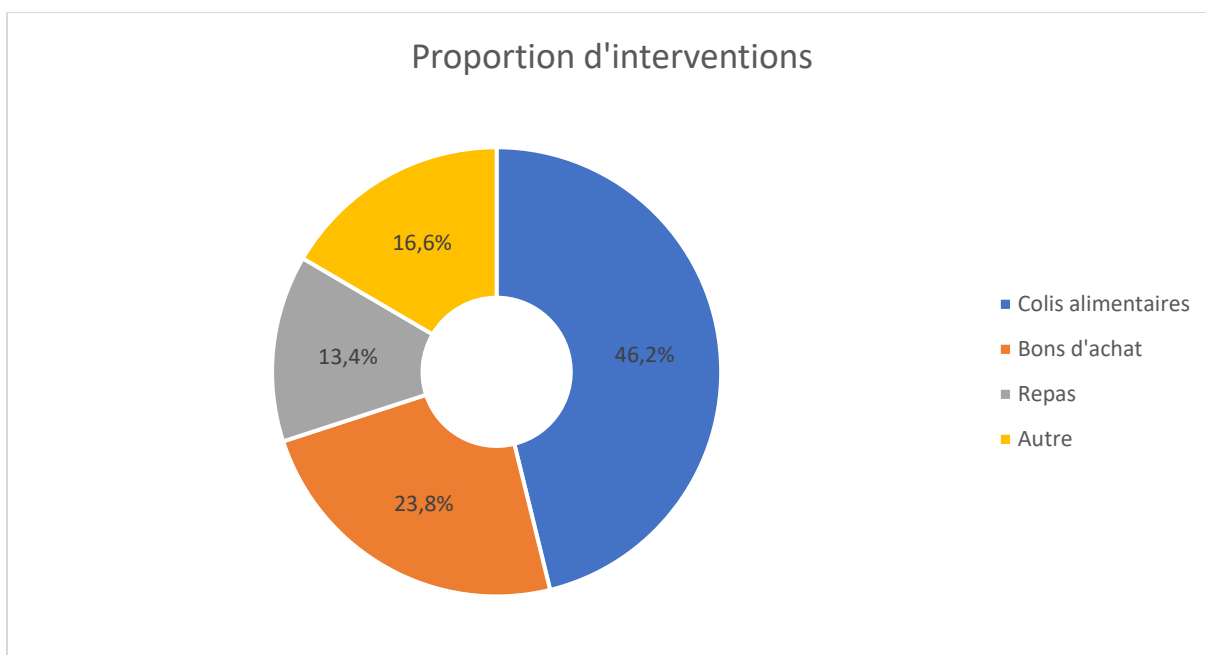
b. Usage de la subvention

Les deux subventions d'aide alimentaire, bien que sur des périodes différentes, ont couvert les mêmes aides sociales relatives à l'achat de denrées alimentaires et de matériel d'hygiène de première nécessité permettant la protection du Covid-19. Pour une bonne visualisation globale, les aides sont ici regroupées dans les catégories suivantes :

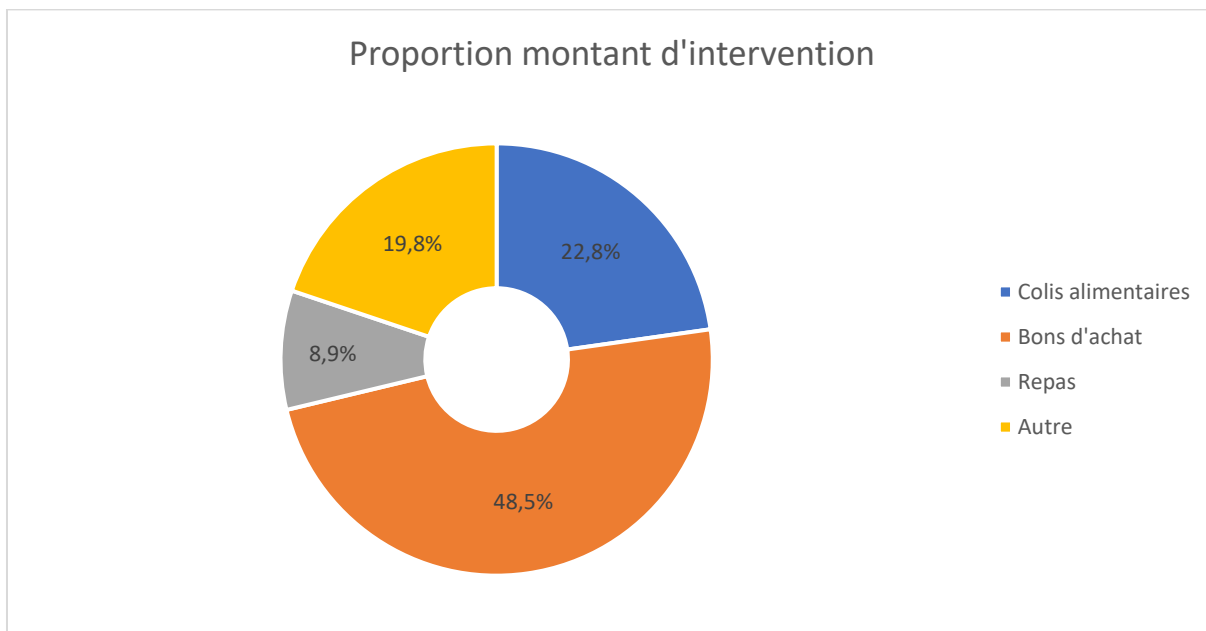
- Colis alimentaires
- Repas
- Bons d'achat
- Autres aides liées à l'alimentation/hygiène Covid-19



Sur base des justificatifs des CPAS, 382.853 interventions financières des CPAS² liées à la subvention ont été comptabilisées. Ces interventions sont réparties inégalement entre les différents types d'aides, avec une part plus importante d'interventions concernant les colis alimentaires :



Par ailleurs, les distributions des montants justifiés par type d'aide est sensiblement différente, avec près de la moitié des montants justifiés dans la catégorie des bons d'achat :

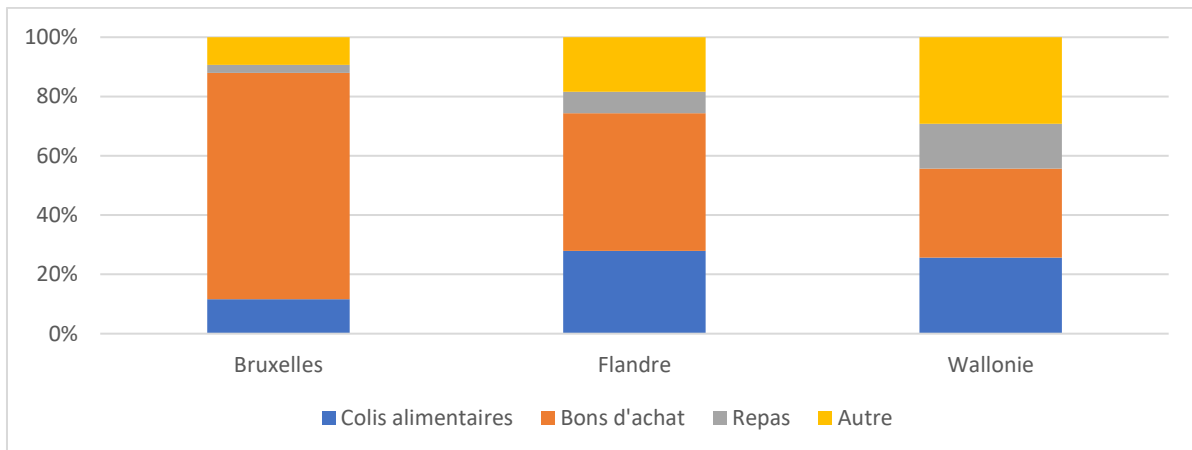


² Remarque : ceci n'est pas un comptage du nombre de personnes bénéficiaires. Une intervention = une aide pour un bénéficiaire. Une même personne a pu donc bénéficier de plusieurs interventions distinctes et être donc comptée plusieurs fois.

Cette différence s'explique par le fait que le coût moyen d'une intervention n'est pas le même en fonction du domaine d'action :

Domaine d'action	Montant par intervention
Colis alimentaires	16,67 €
Bons d'achat	68,82 €
Repas	22,40 €
Autre	40,47 €

Par ailleurs, on observe des différences marquées d'utilisation selon les régions, avec une part relative des montants en bons d'achat beaucoup plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions :



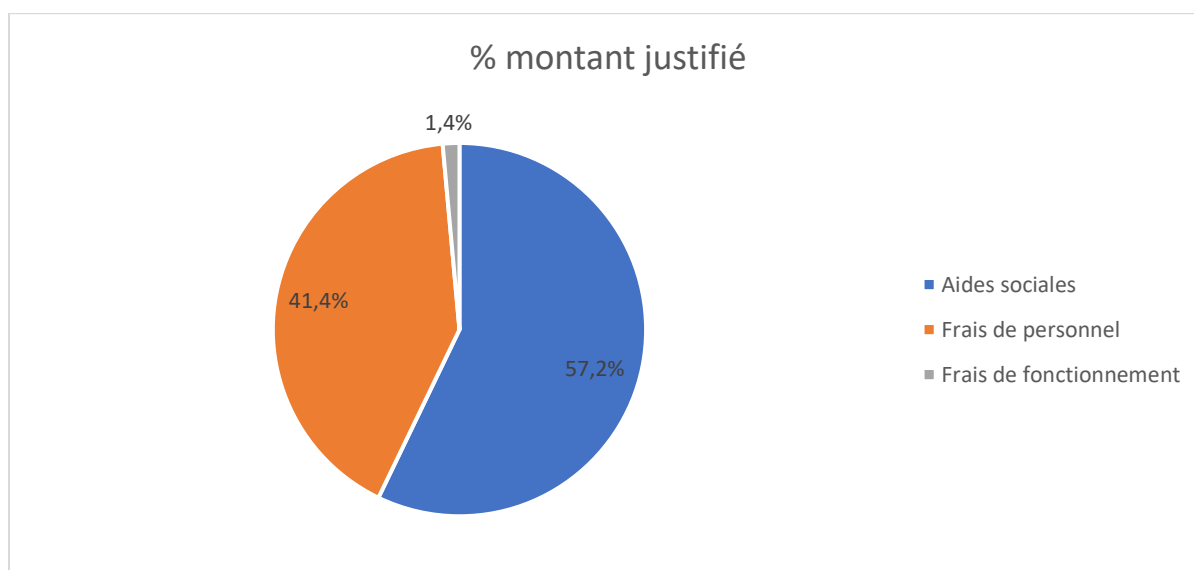
3. Subvention bien-être psychologique

a. Indicateurs de consommation

La subvention pour le bien-être psychologique est constituée d'une seule enveloppe de 10 millions d'euros, dont 7.206.652,81 € ont été subventionnés, soit une consommation globale de 72,1%.

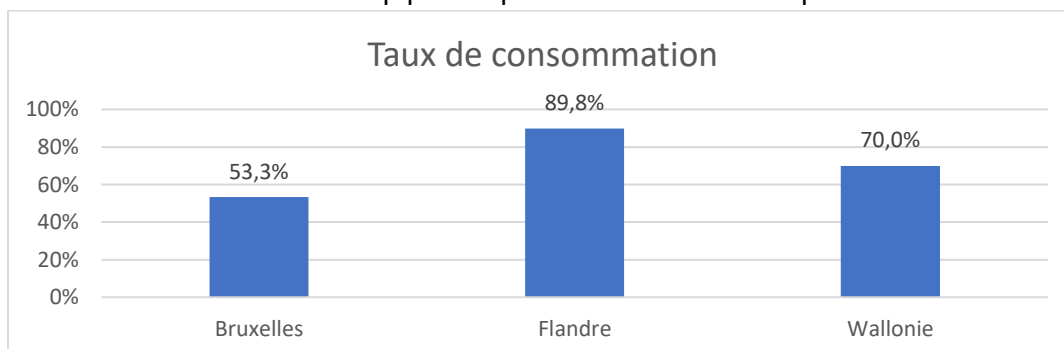
Les montant justifiés peuvent couvrir :

- Des frais de personnel liés aux aides octroyées
- Des frais de fonctionnement liés aux aides octroyées
- Les dépenses du CPAS pour les aides sociales proprement dites

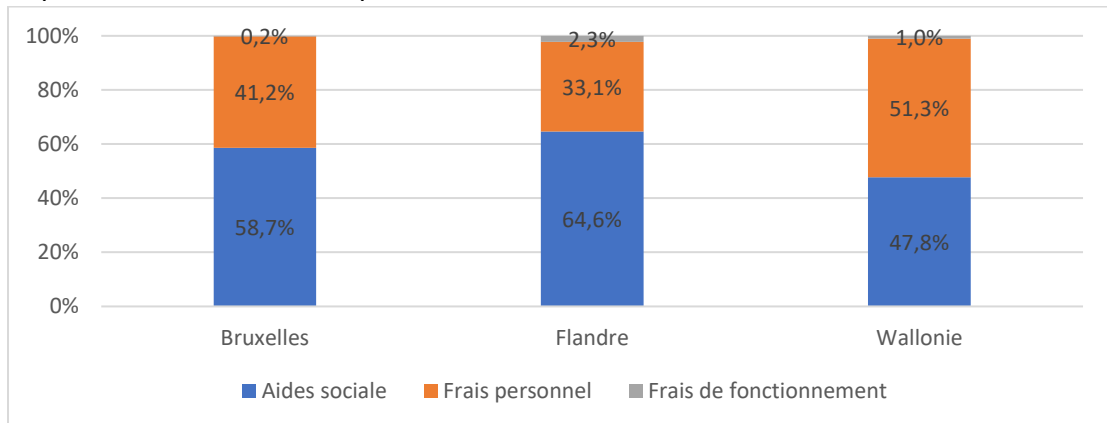


On constate des différences de consommation de la subvention :

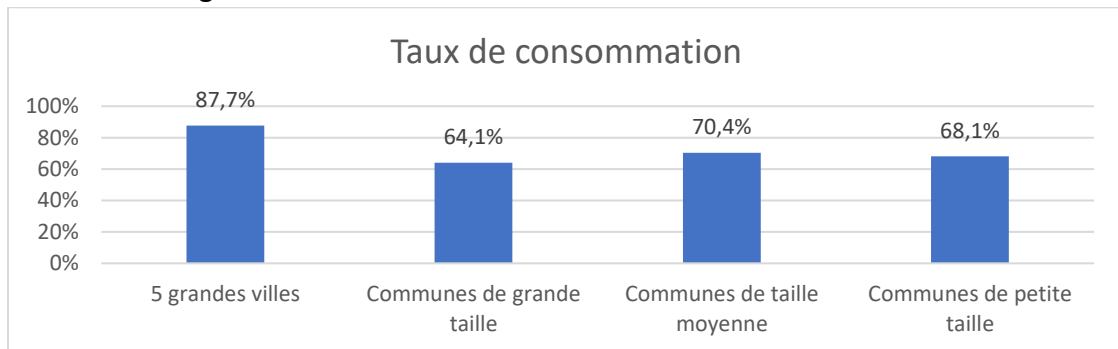
- Une consommation beaucoup plus importante en Flandre et plus faible à Bruxelles



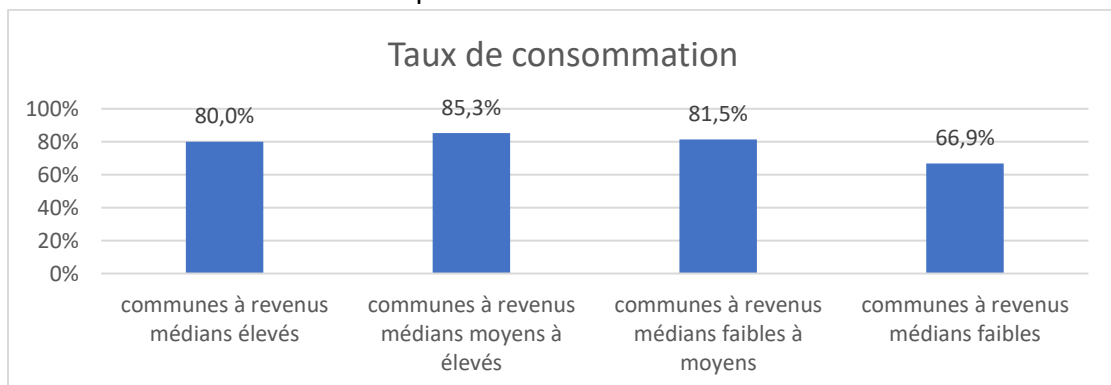
De plus, la répartition entre les différents types de frais est également variable d'une région à l'autre, avec une part de frais de personnel dans les montants justifiés plus importante en Wallonie et plus faible en Flandre :



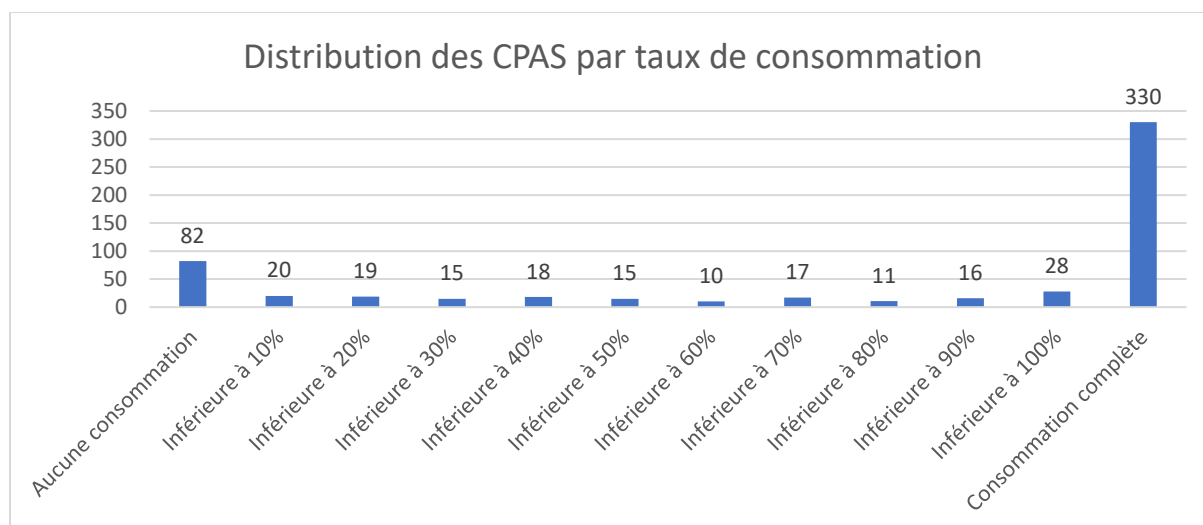
- Une consommation plus élevée dans les 5 grandes villes et plus faible dans les communes de grande taille.



- Une consommation nettement plus faible dans les communes à revenu médian faible.



Cependant, dans le cas de cette subvention tout particulièrement, ces consommations moyennes ne sont que peu représentatives des réalités locales de consommation. En effet, la dispersion des CPAS selon leur consommation met en évidence une situation quasiment dichotomique :



Une large part des CPAS ont utilisé le subside en entier, ou au contraire pas du tout. Il est possible que les CPAS aient priorisé d'autres mesures n'existant que dans certaines zones géographiques (régionales ou locales), entraînant une utilisation ou une non utilisation forte du subside.

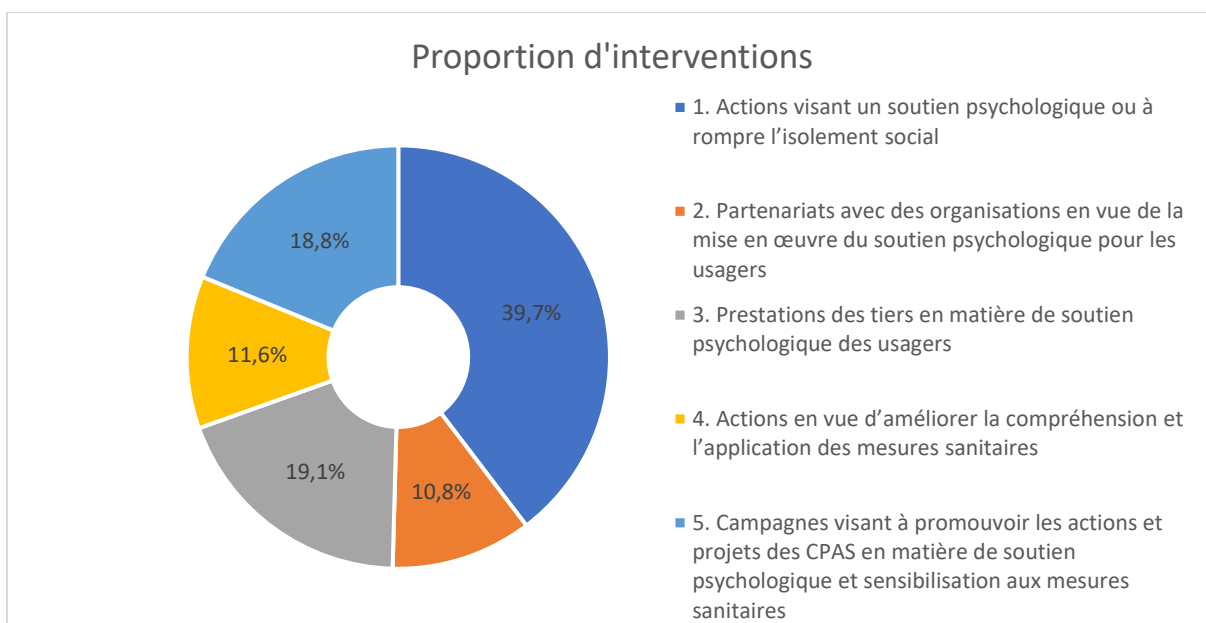
b. Usage de la subvention

En ce qui concerne les dépenses pour des aides sociales proprement dites, la subvention pour le bien-être psychologique pouvait couvrir cinq types d'interventions différents:

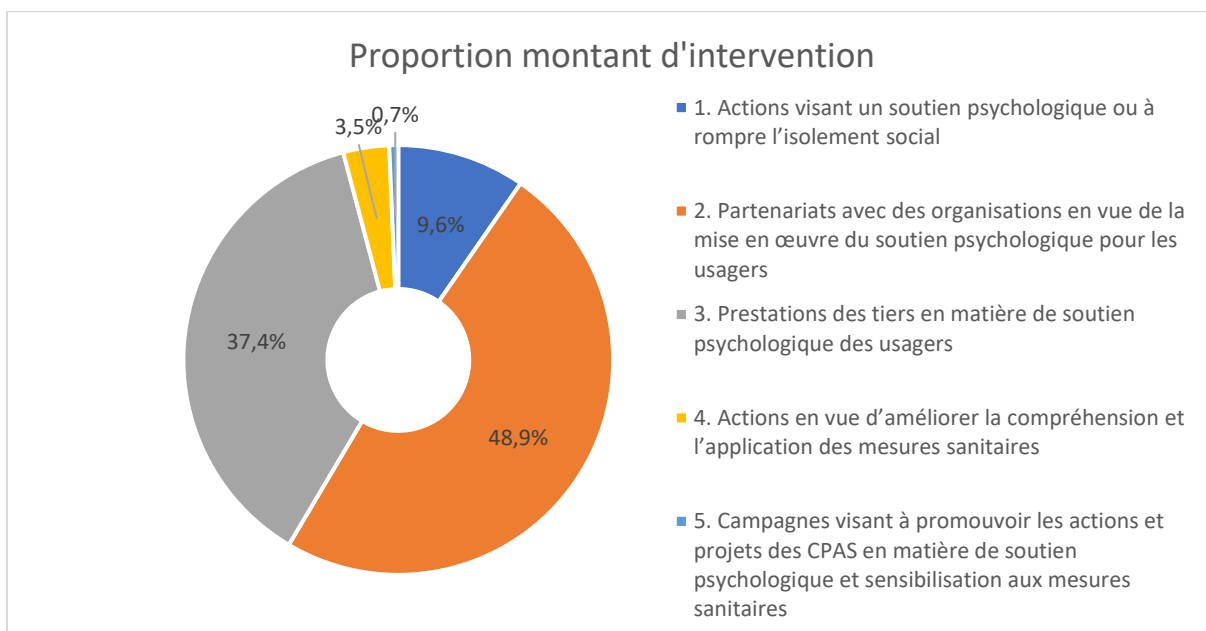
- Des actions visant un soutien psychologique ou à rompre l'isolement social
- Des partenariats avec des organisations en vue de la mise en œuvre du soutien psychologique pour les usagers
- Des prestations des tiers en matière de soutien psychologique des usagers
- Des actions en vue d'améliorer la compréhension et l'application des mesures sanitaires
- Des campagnes visant à promouvoir les actions et projets des CPAS en matière de soutien psychologique et sensibilisation aux mesures sanitaires



Sur base des justificatifs des CPAS, 381.313 interventions financières des CPAS³ liées à la subvention ont été comptabilisées. Ces interventions sont réparties inégalement entre différents domaines d'action, avec une proportion plus importante d'interventions pour des actions visant un soutien psychologique ou à rompre l'isolement social :



Par ailleurs, les distributions des montants justifiés par domaine d'action est clairement différente, avec quasiment la moitié des montants justifiés relatifs à des partenariats avec d'autres organisations :



³ Remarque : ceci n'est pas un comptage du nombre de personnes bénéficiaires. Une intervention = une aide pour un bénéficiaire. Une même personne a pu donc bénéficier de plusieurs interventions distinctes et être donc comptée plusieurs fois.

Cette différence s'explique par le fait que le coût moyen d'une intervention varie fortement en fonction du domaine d'action :

Domaine d'action	Montant par intervention
1. Actions visant un soutien psychologique ou à rompre l'isolement social	3,25 €
2. Partenariats avec des organisations en vue de la mise en œuvre du soutien psychologique pour les usagers	60,63 €
3. Prestations des tiers en matière de soutien psychologique des usagers	26,12 €
4. Actions en vue d'améliorer la compréhension et l'application des mesures sanitaires	3,97 €
5. Campagnes visant à promouvoir les actions et projets des CPAS en matière de soutien psychologique et sensibilisation aux mesures sanitaires	0,48 €



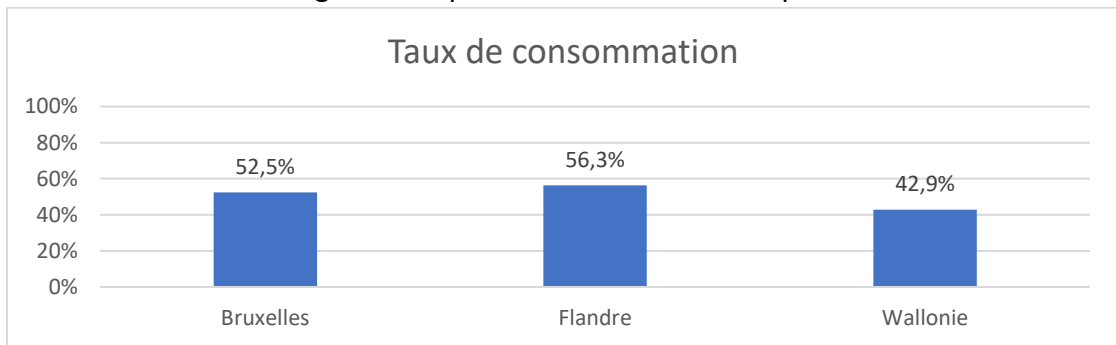
4. Subvention Zoom 18-25

a. Indicateurs de consommation

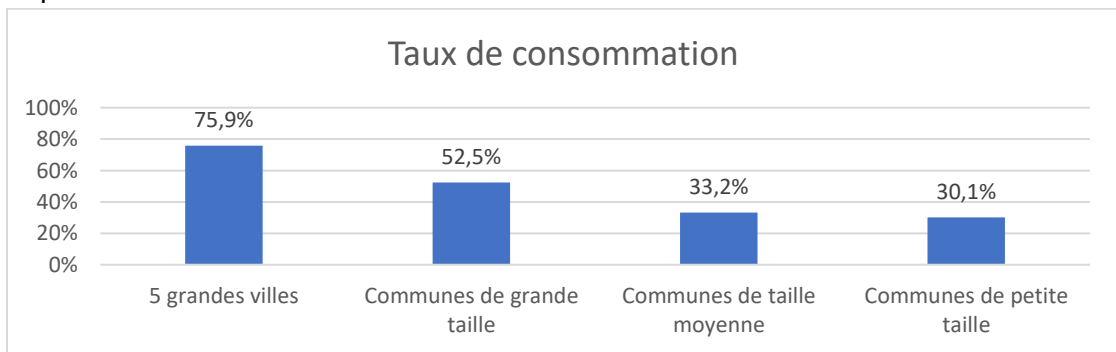
La subvention Zoom 18-25 est constituée d'une seule enveloppe de 24 millions d'euros pouvant couvrir un large spectre d'aides sociales à destination des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le montant effectivement subventionné est de 11.658.649,39 €, soit une consommation globale de 48,6% de la subvention.

Cette consommation n'est pas uniforme dans l'ensemble des CPAS :

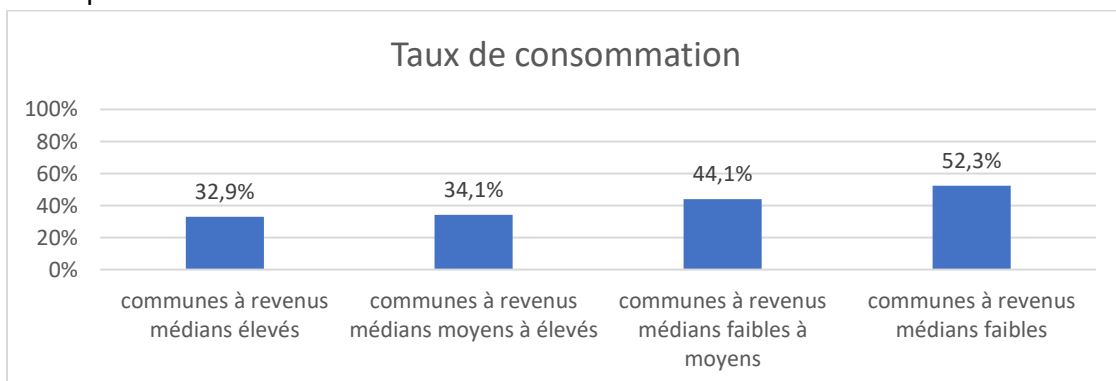
- La consommation est légèrement plus élevée en Flandre et plus faible en Wallonie.



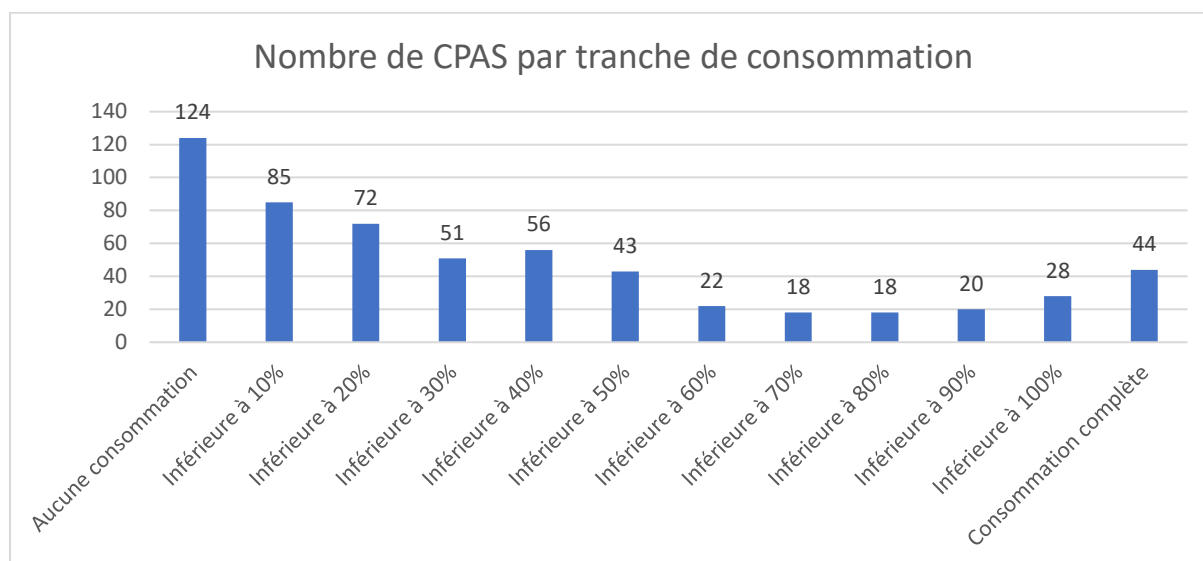
- La consommation augmente fortement en fonction de la taille des CPAS. Ceci est à mettre en lien avec le fait que les publics jeunes forment une plus grande part de la population dans les villes et donc dans les communes avec un nombre d'habitants plus important.



- Plus les communes considérées ont un revenu médian faible, plus la consommation est importante.



Ces taux de consommations moyens à faibles se confirment lorsqu'on regarde la dispersion des taux de consommation entre les CPAS :



Le nombre de CPAS suit une tendance à la hausse vers les tranches les plus basses. Parmi les 581 CPAS, 209 ont consommé moins de 10% de la subvention et 72 plus de 90%. Une piste d'explication pour cette consommation plus faible que celle des autres subventions est l'arrivée tardive de la mesure : la période d'utilisation a démarré un an plus tard que celle du subside général, avec une intersection assez large entre les domaines d'action des deux subventions. L'usage de cette subvention à destination des jeunes serait arrivé en second recours pour les CPAS, pour des aides en dehors de la subvention générale ou une fois celle-ci épuisée.

b. Usage de la subvention

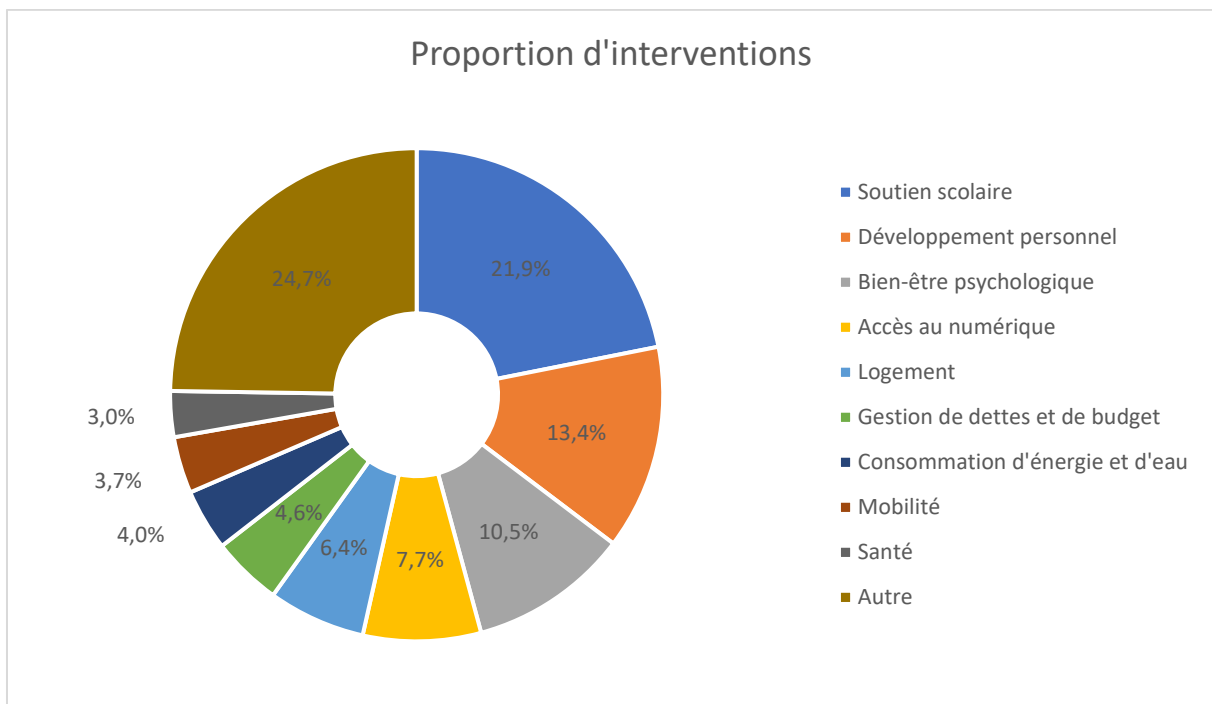
La subvention Zoom 18-25 pouvait couvrir des types d'aides très divers, à condition que le bénéficiaire soit un jeune dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans.

Pour les besoins de visualisation globale, les différentes aides ont été regroupées dans les domaines d'action suivants :

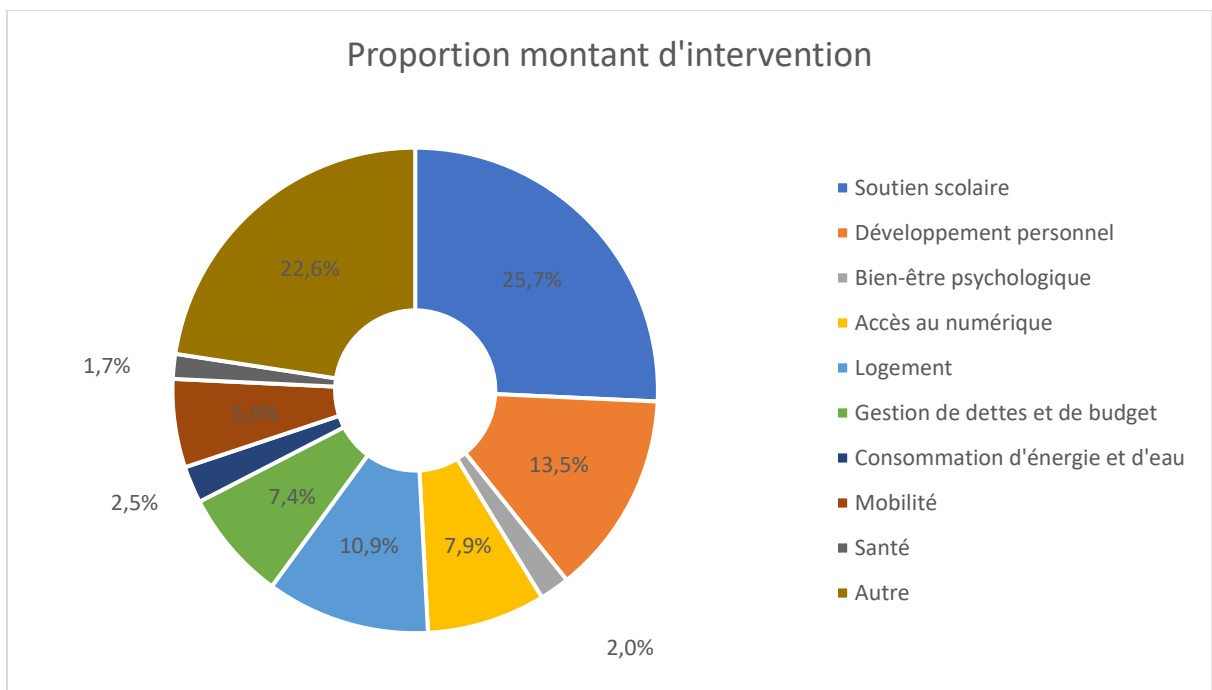
- Soutien scolaire
- Développement personnel
- Bien-être psychologique
- Accès au numérique
- Logement
- Gestion de dettes et de budget
- Consommation d'énergie et d'eau
- Mobilité
- Santé
- Autre



Sur base des justificatifs des CPAS, 47.742 interventions financières des CPAS⁴ liées à la subvention ont été comptabilisées. Ces interventions sont réparties inégalement entre différents domaines d'action :



Par ailleurs, les distributions des montants justifiés par domaine d'action est sensiblement différente.



⁴ Remarque : ceci n'est pas un comptage du nombre de personnes bénéficiaires. Une intervention = une aide pour un bénéficiaire. Une même personne a pu donc bénéficier de plusieurs interventions distinctes et être donc comptée plusieurs fois.

Cette différence s'explique par le fait que le coût moyen d'une intervention n'est pas le même en fonction du domaine d'action :

Domaine d'action	Montant par intervention
Soutien scolaire	293,83 €
Développement personnel	251,94 €
Bien-être psychologique	47,52 €
Accès au numérique	255,25 €
Logement	426,73 €
Gestion de dettes et de budget	400,47 €
Consommation d'énergie et d'eau	152,07 €
Mobilité	395,75 €
Santé	137,33 €
Autre	228,02 €



5. Récapitulatif des consommations

En comparant l'ensemble des montants mis à disposition des CPAS au montant subventionné à la suite d'une utilisation effective et justifiée par le CPAS, on arrive à un taux de consommation global de 71,3%. Les montants non consommés de chaque subvention sont remboursés par les CPAS à l'Etat.

Subvention	Montant disponible	Montant consommé	Montant non consommé	% consommé	% non consommé
Covid général (115M + 20 M)	135 000 001,00 €	99 444 006,36 €	35 555 994,64 €	73,7%	26,3%
Aide alimentaire (12M + 2M)	14 000 026,00 €	12 194 875,95 €	1 805 150,05 €	87,1%	12,9%
Bien-être psychologique	10 000 003,00 €	7 206 652,81 €	2 793 350,19 €	72,1%	27,9%
Zoom 18-25	24 000 005,00 €	11 658 649,39 €	12 341 355,61 €	48,6%	51,4%
Total	183 000 035,00 €	130 504 184,51 €	52 495 850,49 €	71,3%	28,7%

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, ces moyennes de consommation sont à nuancer car l'utilisation est en réalité très variable d'un CPAS à l'autre en fonction de multiples facteurs qui pouvaient difficilement être anticipés dans la répartition initiale.

Les taux de consommation moyens ne s'approchant pas des 100% indiquent que globalement et en moyenne les besoins ont été surestimés, mais cette surestimation a permis aux CPAS de s'adapter de manière plus flexible à leurs besoins locaux réels : les CPAS avec des besoins plus élevés bénéficiaient d'une marge supplémentaire, tandis que ceux avec des besoins plus faibles ont remboursé de toute façon l'ensemble de ce qui n'était pas consommé.



Plus de chiffres ?

Ce focus n'aborde que quelques chiffres clés des mesures financées par le SPP IS. Vous trouverez également d'autres chiffres intéressants par région, province, arrondissement et commune, et selon l'âge, le genre, la nationalité, la catégorie ou le statut sur :

- le [Baromètre de l'intégration sociale](#) : vous pourrez y consulter de manière interactive et visuelle les statistiques de l'intégration sociale et y télécharger des graphiques et des tableaux de données.
- notre [site internet](#) : vous y trouverez nos autres publications statistiques.

Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service Communication, au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mi-is.be/fr/contact>

Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale

